

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, tenue le mardi 16 mai 2006, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

SONT PRÉSENTS :

Mme Manon Barbe, présidente
Mairesse de l'arrondissement LaSalle

Mme Noushig Eloyan, vice-présidente
Conseillère de ville de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Mme Carole Du Sault,
Conseillère de ville de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Mme Ginette Marotte,
Conseillère de ville de l'arrondissement Verdun

M. Richard Bergeron,
Conseiller de ville de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal

M. Christian G. Dubois,
Conseiller de ville de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre Mainville,
Conseiller d'arrondissement de Ville-Marie

M. Alain Tassé,
Conseiller de ville de l'arrondissement Verdun

LE QUORUM EST ATTEINT.

Sont aussi présents : monsieur André Lavallée, membre du comité exécutif et responsable du transport et de l'aménagement urbain. Du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, monsieur Pierre Sainte-Marie, chef de division, madame Lise Bernier, chargée de projet, monsieur Érik Provost, conseiller en planification, monsieur Martin Roy, conseiller en aménagement et monsieur Daniel Legault, conseiller en aménagement.

Assistance : 65 personnes

1. Ouverture de la séance

La présidente, Mme Barbe, déclare l'assemblée ouverte à 19h00. Elle souhaite la bienvenue et invite les membres de la commission à se présenter.

Mme Barbe poursuit en présentant les activités de la commission. Pour sa première assemblée publique de 2006, la commission a choisi d'étudier le Bilan 2005-2006 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme.

Cette assemblée s'inscrit dans la volonté d'étudier publiquement chaque année le bilan et de faire des recommandations au conseil municipal dans le but de dégager des priorités pour la prochaine année et de donner des orientations quant aux choix budgétaires de l'Administration. Le Plan a été adopté en novembre 2004 et la présente étude publique porte sur le second bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme.

Mme Barbe invite M. Lavallée et les représentants du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à présenter les détails du second bilan qui porte sur les actions entreprises, poursuivies ou complétées entre les mois de mai 2005 et d'avril 2006 et à présenter les indicateurs utilisés pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan.

Elle invite l'assemblée à exprimer des commentaires et des opinions afin d'enrichir la réflexion des membres de la commission. Elle explique les étapes subséquentes à l'étude du dossier qui consistent en une séance de travail où les membres de la commission discuteront des recommandations. Elle annonce que la présente assemblée sera ajournée et reprendra le 13 juin prochain à 19 h, afin d'adopter les recommandations qui seront déposées par la suite au conseil municipal du 19 juin prochain.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Carole Du Sault, appuyée par Mme Noushig Eloyan, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Le bilan 2005-2006 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal.

Mme Barbe invite M Lavallée à adresser quelques mots à l'assemblée.

M. Lavallée compte sur le travail de la commission pour améliorer le bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal. Il explique que le Plan d'urbanisme de Montréal mise sur le développement et sur la valeur significative de la qualité de vie par l'adhésion et des actions en développement durable et en transport collectif. L'un et l'autre sont liés et de nombreuses occasions doivent être prises en considération. Certains projets sont plus complexes comme celui de Pointe-Saint-Charles, ou les vastes sites contaminés et les espaces industriels vacants comme celui de l'hippodrome, mais il rappelle la réussite du développement du site Angus alors qu'en quinze ans un site industriel majeur a été transformé en secteur résidentiel de plus de 4000 logements avec un technopôle et des services de proximité. En étroite collaboration avec les arrondissements, le Plan d'urbanisme désigne un certain nombre de sites et l'approche de développement se veut innovatrice, que ce soit au niveau des outils, des façons de faire et du partenariat. Il ajoute que le Plan d'urbanisme de 2004 s'est enrichi d'outils de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs. Il termine en rappelant que la contribution de la commission sera fort utile en suggérant d'autres approches ou d'autres indicateurs de mesures à cet égard.

La présidente remercie M. Lavallée.

Elle invite M. Pierre Sainte-Marie à faire la présentation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

3.1 Présentation par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

La présentation du Service reprend les faits saillants du bilan 2005-2006 et fait le point sur les actions entreprises, poursuivies ou complétées entre les mois de mai 2005 et avril 2006. Elle porte plus spécifiquement sur la mise en œuvre qui s'articule autour de quatre thèmes : les politiques et les stratégies sectorielles ; la planification détaillée ; les programmes et les immobilisations ; le cadre réglementaire, et sur le suivi des objectifs et orientations du Plan au moyen de sept indicateurs.

Le Plan d'urbanisme de Montréal, adopté en novembre 2004, couvre le territoire actuel de Montréal. Actuellement, quinze chapitres d'arrondissement sont intégrés, les chapitres manquants sont ceux d'Anjou, de Montréal-Nord, d'Outremont et de Ville-Marie.

La planification détaillée prévue au Plan d'urbanisme identifie 26 secteurs stratégiques qui comportent des enjeux touchant l'ensemble de la ville ou plus d'un arrondissement : Abords des voies du CP, Boulevard Pie-IX, Complexe et Village olympiques, Décarie-Cavendish-Jean-Talon Ouest, Griffintown, Havre de Montréal, L'Acadie-Chabanel, L'Anse-à-l'Orme, Lachine-Est, Laurentien-Lachapelle-Marcel-Laurin, Mont-Royal, Quartier de la santé, Quartier des spectacles, Site Glen, Abords de l'aéroport, Angrignon, Boulevard Crémazie, Bourget-Forget, Centre des affaires, Chemin de La Côte-De-Liesse, Corridor Louis-H.-La Fontaine, Galeries-d'Anjou-Jean-Talon Est, Meadowbrook, Notre-Dame Est, Réseau piéton intérieur et le Site Turcot.

Plusieurs chapitres d'arrondissement intégrés à la partie II du Plan prévoient la planification détaillée de secteurs présentant des enjeux locaux.

Le Plan d'urbanisme énonce les sept orientations d'aménagement et de développement du territoire montréalais lesquelles se déclinent en 19 objectifs. Une série de programmes et d'immobilisations financés par la Ville et ses partenaires contribuent à la poursuite de ces objectifs. Pour l'année 2005-2006, les principales actions s'articulent autour des thèmes de l'habitation, des réseaux de transport, du développement économique, de l'aménagement du domaine public et de l'environnement.

Au chapitre de l'habitation, la première version du Programme de renouveau urbain se

poursuivra jusqu'en décembre 2006 et le soutien à la production de logements se poursuit.

En ce qui concerne les réseaux de transport, le Plan d'urbanisme préconise diverses mesures favorisant l'utilisation du transport collectif. Au cours de l'année 2005-2006, ces mesures se sont traduites par quatorze actions, notamment : la construction de la gare Chabanel, l'implantation du train de l'Est et la mise en place de mesures préférentielles aux autobus.

Du côté du réseau routier, le Plan d'urbanisme identifie le réseau routier comme une composante majeure assurant les déplacements des personnes et des marchandises. Le bilan 2005-2006 résume les principales interventions de la Ville et de ses partenaires sur le réseau routier pan-montréalais. Parmi celles-ci, on retrouve l'optimisation de l'autoroute Métropolitaine, la modernisation de la rue Notre-Dame Est et le démantèlement de l'échangeur des avenues Des Pins Ouest et Du Parc.

Pour ce qui de l'utilisation du vélo, le bilan 2005-2006 souligne la réalisation de plusieurs voies cyclables dans le secteur Milton-Parc, l'ajout de 325 places de stationnement au Centre de Montréal et le réaménagement de la voie cyclable de la rue Notre-Dame Est. D'autres interventions sont prévues pour l'année 2006.

Au chapitre du développement économique, le bilan 2005-2006 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme souligne la création prochaine du Programme ICI-Montréal (volets commercial et industriel).

Le bilan 2005-2006 identifie également des interventions sur le domaine public, notamment l'aménagement de la rue McGill et la mise en valeur du caractère insulaire de Montréal.

La mise en œuvre du Plan d'urbanisme se traduit aussi par diverses mesures touchant l'environnement. Le bilan 2005-2006 souligne particulièrement des actions relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration du réseau d'infrastructures d'eau et aux travaux du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Au niveau du cadre réglementaire, les règlements de concordance ont été adoptés par six des dix-neuf arrondissements et un report de la date d'échéance à la fin de 2006 est demandé au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Finalement, sept indicateurs ont été développés afin de mesurer l'état d'avancement des actions préconisées au Plan d'urbanisme. Les indicateurs retenus portent sur : les nouveaux logements ; les nouveaux logements abordables ; les emplois ; les déplacements en transport collectif ; l'offre de transport collectif ; les automobiles et les camions légers ; le transport des marchandises.

En conclusion, monsieur Sainte-Marie souligne que la Ville assume le leadership dans la mise en œuvre du Plan d'urbanisme en fonction de quatre grandes priorités, soit l'utilisation accrue du transport collectif, le respect des principes du développement durable, la construction de logements abordables et la valorisation de la qualité du design.

La présentation se termine à 20 h 40. La présidente remercie M. Sainte-Marie et elle invite les membres de la commission à adresser leurs questions et commentaires.

3.2 Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Mme Eloyan se dit préoccupée par l'application en 2008 de la réduction de 60 % des déchets au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et s'interroge sur les impacts d'un tel objectif sur les travaux du Complexe environnemental de Saint-Michel dont la réalisation finale est prévue en 2006. Des solutions de rechange devront être considérées à plus ou moins long terme et elle s'inquiète du sort de la carrière Francon qui avait déjà été pressentie pour l'enfouissement de déchets.

Mme Éloyan s'interroge sur l'état d'avancement du bilan en regard de l'optimisation de l'autoroute métropolitaine. M. Sainte-Marie précise que le Ministère étudie le tronçon entre les autoroutes 13 et 25. Ce projet s'avère complexe et les interventions s'échelonneront sur plusieurs années. Mme Éloyan rappelle que le Ministère a déjà réalisé une étude plus vaste qui ne semble pas s'être concrétisée.

M. Tassé est d'avis que le concept des toitures vertes s'avère une solution intéressante et il s'informe de la possibilité de l'appliquer lors de la réfection des bâtiments municipaux. Il suggère de soutenir les coopératives qui voudraient adopter cette technologie qui s'avère plus

dispendieuse. M. Lavallée explique que les toitures vertes se retrouvent de plus en plus dans des projets privés et parfois des projets de OSBL et il énumère quelques-uns de ceux-ci. Il partage l'avis que la Ville de Montréal devrait reconnaître cette pratique.

M. Tassé demande des éclaircissements sur la part de logement abordable sans but lucratif et privé. M. Sainte-Marie répond qu'une bonne part des nouveaux logements locatifs est l'initiative du secteur privé. Il souligne que l'année 2005 a permis la construction de 1271 logements sociaux et communautaires lesquels sont principalement le fruit de l'opération Solidarité 5000 logements.

M. Mainville soulève le problème des « quartiers chauds » et il demande une réduction de taxes pour les propriétaires qui adopteraient des solutions comme la « toiture verte ».

M. Lavallée rappelle que ce projet est à l'étape de mise au point. Des décisions devront être prises sur la priorisation au programme de subvention à la rénovation et à la construction alors que les programmes actuels sont basés d'abord sur la mise aux normes pour sécuriser les quartiers ciblés. Ces programmes visent à garder les familles à Montréal. Il complète en mentionnant que le Plan d'urbanisme préconise la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014 et propose divers moyens de mise en œuvre afin d'accroître le dynamisme résidentiel du Centre.

M. Bergeron s'interroge sur la difficulté de trouver des indicateurs fiables et rigoureux et il suggère les statistiques sur la migration interrégionale. Il s'inquiète sur le manque d'ambition du Plan d'urbanisme et se demande comment mettre fin à l'exode. Il souhaite l'ajout de nouveaux indicateurs et la densification des sites autour des métros. M. Sainte-Marie souligne que les statistiques du recensement sont disponibles aux cinq ans et que l'indicateur suggéré par monsieur Bergeron pourrait être ajouté aux bilans à venir. M. Bergeron demande d'intervenir rapidement pour adopter le tramway comme instrument de développement.

Mme Du Sault souhaite connaître l'endroit où seront aménagées les places de stationnement vélo mentionnées au bilan 2005-2006 et souhaite une identification spécifique à cet effet. Elle demande également le suivi sur la piste de vélo dans l'axe centre-ville-DeMaisonneuve. Monsieur Lavallée complète en suggérant qu'il faudrait prendre des mesures réglementaires pour inciter les propriétaires privés de stationnement à aménager des stationnements pour vélo.

Mme Éloyan demande un suivi du site de l'hippodrome et du lien Cavendish. M. Lavallée l'informe que le bureau de projet poursuit la consultation avec l'arrondissement et la ville reconstituée. Le projet initial ne prévoyait aucun transport collectif et l'avenir de cet actif important doit être bien planifié.

Mme Éloyan s'interroge sur les performances attendues du programme ICI-Mtl industriel et si son contenu est plus alléchant et innovateur que l'ancien programme PROCIM qui n'a pas fonctionné. M. Lavallée suggère à la commission d'apporter des recommandations et des suggestions à cet effet.

Mme Marotte s'informe de l'orientation du Plan d'urbanisme relativement à la réhabilitation de petits édifices à transformer ou la construction à neuf, car la première solution se prêterait mieux dans certains arrondissements comme celui de Verdun par exemple. M. Lavallée souligne qu'à ce chapitre, il faut innover.

La présidente remercie les membres qui ont pris la parole.

3.3 Période de questions et commentaires des personnes inscrites

La présidente annonce le début de la période de questions à 20 h 30.

Mme Carmen Vrana, Comité pour la préservation des espaces verts des Rapides-du-cheval-blanc.

Mme Vrana dépose un document photographique dénonçant un projet de construction en zone inondable à Pierrefonds sur des terrains échangés par la Ville alors qu'ils auraient dû être désignés milieux naturels au Plan d'urbanisme. Elle s'interroge sur les critères ayant conduit à désigner les sites constructibles. M. Sainte-Marie rappelle que la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels prévoit la protection d'éléments naturels et que toute transaction d'échange se fait à la juste valeur du terrain.

Mme Susan Kiepprien, du VAC (Vigilance-Actions-Citoyens)

Mme Kiepprien dépose un document photographique dénonçant le projet de construction de plusieurs maisons en périphérie de l'écoterritoire de l'Anse-à-l'Orme sur des terrains situés en zone inondable selon les photos déposées. Elle demande de reconnaître l'erreur de planification au Plan d'urbanisme, de revoir la désignation des terrains constructibles et de responsabiliser les futurs constructeurs et résidants afin d'empêcher ces constructions. Elle souhaite également la réalisation d'un inventaire de tous les ruisseaux du secteur et une étude d'impact. Elle informe la commission que le comité VAC a sensibilisé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à ce problème particulier de zones inondables. M. Lavallée informe Mme Kiepprien qu'une bonne partie des terrains est comprise dans la zone désignée comme écoterritoire et l'arrondissement de Pierrefonds a identifié les terrains sujets au développement.

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Bumbaru invite la commission à faire la distinction entre urbanisme et projets d'aménagement. Le processus consultatif est important et il apprécie l'exercice du bilan annuel, mais il constate que le rapport est en deçà des attentes en terme de méthode et de présentation. Le document s'apparente à un catalogue et manque de cohérence. Aucun élément n'est fourni quant à la vision. Le travail de règlement de concordance est à peine amorcé et il manque de statistiques sur les forces et les agressions alors que les dérogations sont fréquentes. Une évaluation est essentielle, car le portrait de départ est changé. Le Plan d'urbanisme devrait être la référence dans toutes les décisions. Il se demande si le Plan est fiable dans son état actuel et il souhaite le dépassement des objectifs sous-tendus par celui-ci. Il préconise de renforcer les questions du domaine public, de faire la distinction entre plan d'urbanisme et règlement de concordance. Il explique le manque de cohérence en donnant l'exemple d'institutions qui s'agrandissent sans permis. Il demande de ressortir les mesures du Plan de 2004 et de mettre en lumière les valeurs qui y sont préconisées. Il suggère de travailler en collégialité pour choisir des indicateurs plus significatifs. Il souhaite que la qualité du rapport soit rehaussée et ultimement que le service d'urbanisme soit rétabli.

Mme Noémie Rouleau, Comité pour un environnement sain/DDO/Roxboro (CESDDOR)

Mme Rouleau déplore le manque d'information sur les projets de développement à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro alors que Roxboro est maintenant intégré à celui-ci. Elle demande une séance d'information sur le Plan d'urbanisme de l'arrondissement et un document vulgarisé sur les différentes étapes conduisant à un changement de zonage.

Le conseiller Christian G. Dubois précise que trois consultations se sont tenues en 2005, mais qu'à ce moment-là Roxboro ne faisait pas partie de l'arrondissement.

Mme Rouleau s'interroge sur l'application de la politique de l'arbre alors que plusieurs coupes sont faites. Elle suggère de proposer la plantation de plus d'un arbre par résidence. Madame Barbe rappelle que la politique de l'arbre prévoit la constitution d'un inventaire arboricole et que chaque arrondissement adopte sa propre manière de procéder.

Mme Rouleau s'informe sur les mesures prévues afin de protéger le patrimoine religieux le long de la rivière à Pierrefonds et si une piste cyclable est projetée devant le domaine des religieuses. M. Sainte-Marie rappelle que les résidences religieuses ont été identifiées au Plan d'urbanisme et font l'objet de protection. À propos de la piste cyclable, M. Dubois ajoute qu'aucune piste cyclable ne sera implantée sur ce terrain.

M. Denis Lévesque, Projet Genèse – arrondissement CDN/NDG

M. Lévesque soulève les questions de logements sociaux dans le quartier Côte-des-Neiges. Le quartier est entouré de villes et d'arrondissements riches ayant un impact sur le coût de la vie. Le quartier est en pleine croissance démographique, les logements sont trop petits et le quartier présente une forte densité du bâti rendant difficiles tous projets de développement. Le site de l'hippodrome représente un enjeu important avec l'axe Cavendish annoncé. Le zonage mixte n'est pas précis et le développement du site devrait prendre en compte le logement social pour répondre aux besoins et s'inscrire en continuité avec le quartier. Il

s'informe sur le processus de consultation prévu à cet égard. M. Lavallée rappelle que le terrain a été acquis en 1990 aux fins de développement et qu'il représente un défi complexe ; il invite M. Lévesque à transmettre les préoccupations de son organisme.

Mme Chantal Lamarre, Comité d'action des citoyens et citoyennes de Verdun

Mme Lamarre considère fausses les données sur le logement social communautaire abordable, car elles incluent celles du logement abordable privé. Elle estime que les mécanismes sont confus pour mesurer l'atteinte des objectifs de la ville comme celui de répondre aux besoins réels d'une population à faible et moyen revenus. M. Tassé souligne que la confusion découle sans doute du fait d'inclure le volet privé au volet communautaire.

M. Gilles Gaudry, citoyen

M. Gaudry apprécie l'ensemble du document. Il émet quelques réserves sur les indicateurs qui ne sont pas, à son avis, assez révélateurs comme ceux sur le transport, sur les politiques et les stratégies. Il apprécie la disponibilité des documents sur Internet. Il soutient l'importance d'établir une collaboration entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal.

Mme Marie-Josée Corriveau, FRAPRU

Mme Corriveau s'intéresse aux logements abordables. Selon elle, la politique d'inclusion de 15 % n'est pas un outil pour mesurer effectivement le logement social en considérant la capacité de Montréal. Les repères sont manquants pour évaluer l'atteinte des objectifs et au sujet du parc de logements, elle ne peut mesurer l'avancement. Elle est préoccupée par l'avenir et s'intéresse au programme de conversion. Elle demande un portrait complet, l'impact sur l'augmentation des loyers, la mise en contexte et les failles identifiées. Elle met en doute le nombre de logements sociaux vs logements privés. Les données ne sont plus disponibles sur la disponibilité de terrains. Elle suggère à la Ville d'envisager de reprendre le programme de logement social en partenariat.

M. Claude Mainville, Projet Montréal

M. Mainville s'interroge sur la réponse du bilan aux problèmes de qualité de vie et au développement viable alors que les problèmes de pollution de l'air et de réchauffement augmentent. Le bilan propose la réduction du parc automobile, l'augmentation du transport en commun et la piétonisation des rues. Il constate que la place de la voiture augmente de jour en jour. Le bilan devrait mesurer la diminution des gaz à effet de serre. Il invite la Ville à adhérer à la journée internationale sans voiture. Il s'inquiète du projet d'augmenter de 10 % le camionnage. Il préconise l'implantation du tramway et il demande un engagement pour changer le paradigme du transport.

M. Carl Bégin, Projet-Montréal

M. Bégin souligne la qualité de l'information, mais il y a place pour l'amélioration. Les indicateurs de l'AMT sont en relation avec un territoire qui a changé depuis la reconstitution des villes. Il suggère l'adoption de ratios unitaires et l'ajout d'indicateurs au niveau des îlots de chaleur pour implanter des mesures et des stratégies afin d'en suivre l'évolution.

M. Éric Michaud, comité logement centre-sud

M. Michaud se renseigne sur la date butoir pour l'adoption du chapitre de l'arrondissement Ville-Marie et l'adoption de la réglementation de concordance. M. Sainte-Marie l'informe que l'adoption du chapitre relatif à l'arrondissement de Ville-Marie est prévue au cours des prochains mois. Il rappelle également que les règlements de concordance, qui visent à rendre conforme au Plan la réglementation d'urbanisme des arrondissements, devaient être adoptés avant la fin de l'année 2005 et qu'une demande a été formulée auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) afin d'autoriser le report de cette échéance à la fin de l'année 2006.

M. Michaud déplore l'absence du site de Radio-canada au Plan d'urbanisme. Il demande d'appliquer la politique d'inclusion au développement des terrains publics comme celui de

Radio-Canada. M. Sainte-Marie rappelle qu'en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, la Ville se fixe comme cible qu'une proportion d'environ 15 % des nouvelles constructions résidentielles soit constituée de logements sociaux ou communautaires et qu'une autre proportion de 15 % soit constituée de logements abordables. M. Michaud insiste sur l'historique du site et il demande un pourcentage de 30 % de logements sociaux communautaires.

Mme Lise Roy, Regroupement des citoyens de Saint-Michel

Mme Roy demande que le citoyen soit le sujet central pour l'élaboration de politiques et stratégies. Au sujet du transport collectif, elle suggère d'améliorer le service d'autobus et d'augmenter les heures, ce qui aura pour effet de désengorger les routes et stimuler l'économie. Au sujet de l'accès au logement social, elle se dit en faveur de la mixité. Elle demande à l'Administration d'être à l'écoute des citoyens et d'harmoniser le transport (ex : feux de circulation non adaptés aux piétons) et l'habitation (ex : logement social). Elle suggère de désenclaver la carrière afin de *déghettoiser* le quartier, car elle constate une diminution de la qualité de vie. Mme Barbe certifie que le citoyen est au cœur des préoccupations de la commission.

Mme Barbe remercie tous les intervenants pour leur précieuse contribution.

4. Délibérations et adoption des recommandations

Il est proposé par M. Christian G. Dubois, appuyé par M. Alain Tassé, d'ajourner l'assemblée au mardi 13 juin 2006 à 19 h pour adopter les recommandations

5. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par M. Alain Tassé, la séance est levée à 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 28 novembre 2006

(Original signé)

Manon Barbe
Présidente

(Original signé)

Francine Leclerc
Secrétaire-recherchiste